

Carcassonne, le 5 juillet 2022

Service Vétérinaire  
ddetspp-sv@aude.gouv.fr

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

A quelques jours de la fête de l'Aïd el-Kébir, les pouvoirs publics rappellent que seules les viandes issues d'établissements agréés par les services vétérinaires **offrent des garanties sur leur qualité sanitaire.**

La célébration de la fête musulmane de l'Aïd el-Kébir se tiendra le 9 juillet 2022. Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ont adressé aux préfets des instructions précises conciliant l'attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite avec les dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments, de protection animale et de respect de l'environnement. Une réunion de concertation a été organisée par le préfet afin de faciliter le bon déroulement de cette fête religieuse.

**Les pouvoirs publics rappellent que l'abattage rituel ne peut être pratiqué que dans un abattoir agréé et contrôlé par les services vétérinaires.** L'abattage du mouton sera fait par un sacrificateur habilité par les organismes religieux agréés. Une estampille de salubrité portant le numéro d'agrément de l'abattoir est apposée sur chaque carcasse qui a subi une inspection sanitaire favorable. La traçabilité de la carcasse sera assurée par rapport à celle du mouton vivant .

**L'abattage rituel, hors d'un abattoir agréé, est sévèrement réprimé (délit passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende).**

**Le transport d'ovins par des particuliers sur le territoire de l'Aude est limité jusqu'au 10 juillet 2022. Seuls les mouvements d'animaux à destination directe d'un abattoir agréé sont autorisés pour les particuliers.**

Les abattoirs ci-dessous pourraient accueillir les particuliers dans la limite de leur **capacité et à condition d'être prévenus impérativement au préalable** (seuls les établissements limitrophes les plus proches sont indiqués) :

- abattoirs agréés pérennes : Perpignan (04 68 54 41 21), Pézenas (04 67 98 12 32), Pamiers (05 34 01 33 25), Castres (05 63 51 44 00).
- abattoir agréé temporaire : la Bergerie Languedocienne, quartier Grammont à Montpellier

Plus de précisions : <https://agriculture.gouv.fr/aid-el-kebir>

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations

**Contacts presse :**  
**Service Communication**  
**Interministérielle**

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)



@prefet11

52, Rue Jean BRINGER  
11836 CARCASSONNE Cedex 09